

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2024.03.19

Date : Mardi 19 mars 2024	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 20 h 52
Lieu : Salle Communale, route de Courrendlin 3 - Châtillon		

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 18 ayants droit

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Messieurs Gilles Berthoud et Bertrand Mittempergher. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Assemblée communale extraordinaire mardi 19 mars e à 20h00, salle communale, route de Courrendlin 3.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et voter une dépense de CHF. 120'000.- pour une nouvelle place de jeux, donner compétence au conseil communal pour le financement ;
3. Discuter et voter une dépense de CHF. 62'000.- pour refaire le revêtement de la route entre la Claverie et la croisée de Rossemaison, donner compétence au conseil communal pour le financement.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

L'assemblée est ouverte exceptionnellement par M. Mittempergher, maire, qui excuse le président des assemblées, M. Philippe Seuret, absent pour raison de santé. Il est donc nécessaire, selon le règlement d'organisation de la commune, d'élire un président du jour. M. Mittempergher propose M. Philippe Marmy à l'assemblée qui accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 9 du 07 mars 2024 ainsi que par voie de tout ménage N° 2 de mars 2024.

Aucune modification n'est demandée à cet ordre du jour qui est ainsi accepté par l'assemblée communale.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Marmy Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

2. Discuter et voter une dépense de CHF. 120'000.- pour une nouvelle place de jeux, donner compétence au conseil communal pour le financement

La Parole est donnée à M. Gilliotte pour l'entrée en matière.

M. Gilliotte explique que l'ancienne place de jeux a été démontée et l'objectif du conseil est d'en refaire une nouvelle.

Le président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Gilliotte.

La place de jeux n'était plus dans un état garantissant la sécurité, elle était donc dangereuse et a été démontée.

Le conseil est parti du principe de refaire une nouvelle place de jeux. Avec l'avis d'experts, des offres ont été demandées et le projet affiné. M. Gilliotte présente quelques données sur le village, l'école, le nombre d'enfants et les bienfaits d'une place de jeux pour la dynamique villageoise.

M. Frund prend le relais pour présenter l'état de l'ancienne place de jeux : panneau de grimpe arraché par le vent, poteaux rouillés, bancs cassés par la moisissure, structure de la balançoire cassée.

Il présente ensuite le projet qui a pour but d'être accessible à tous les âges. La place sera utilisée dans son intégralité en coupant les deux bouleaux qui sont en mauvais état. Le plan du projet est ensuite présenté en détail. Des exemples de jeux sont présentés (tour, toboggan, filet). Une pergola est prévue pour accentuer l'aspect convivial.

M. Frund présente le détail des coûts de cet investissement pour un total de CHF. 120'000.-.

M. Gilliotte termine en présentant le financement prévu. Il s'agit d'utiliser les liquidités de la commune (subvention lors de la rénovation de l'école), le bénéfice du slow-up et des demandes de dons seront envoyées, notamment à la loterie romande.

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions/remarques :

- **M. C D** : demande si la pergola est couverte par un toit ?
 - **M. Frund Richard** répond par la négative.
 - **M. C D** demande s'il est possible de la couvrir
- **M. G N** : relève que l'ancienne place a durée 20 ans. Quelle est la durée de vie donnée pour celle-ci.
 - **M. Frund Richard** : l'espérance de vie est de 20 ans mais les pièces sont remplaçables si besoin

- **M. G N** souhaite connaître le montant des frais d'entretiens éventuels.
- **M. Frund Richard** précise que seul un contrôle annuel est nécessaire. De plus, le remplacement des copeaux actuels par des dalles anti-chutes supprime des coûts annuels pour l'ajout ou le remplacement de copeaux.
- **Mme F M** est étonnée du prix de ce projet et demande si la pergola est nécessaire. Elle compare avec la place de jeux de Rossemaison. De plus, un autre système avec un banc n'est-il pas suffisant ? Elle propose d'encore négocier le prix avec l'entreprise. Pour elle, le projet est surévalué
 - **M. Frund Richard** répond qu'il n'est pas possible de comparer avec Rossemaison. Deux offres ont été demandées et les prix étaient similaires. De plus, le coût de la pergola n'est pas très important car la place devra être aménagée avec des tables et des bancs.
 - **Mme F M** estime le montant des divers et imprévus trop élevé.
- **M. C L** estime inutiles le montant des divers et imprévus si l'offre a correctement été établie.
 - **M. Gilliotte Lionel** répond que la volonté du conseil est de ne pas demander de rallonge budgétaire. La pergola est une volonté du conseil pour l'aspect de cohésion sociale.
 - **M. C L** demande si les bancs sont également en granit. Il estime aussi que la pergola n'est esthétiquement pas belle.
- **Mme F M** demande si une deuxième offre est proposée se soir.
 - **M. Gilliotte Lionel** répond par la négative. Le conseil souhaite optimiser l'espace à disposition pour proposer une belle place de jeux afin d'offrir un mixte accessible à tous les âges. Il est bien évidemment possible de faire une plus petite place de jeux.
 - **Mme F M** pensait qu'il y aurait des jeux différents de Rossemaison afin d'offrir plus de choix aux enfants. Elle répète à nouveau que le montant des divers et imprévus est important.
 - **M. Gilliotte Lionel** précise que la volonté du conseil est de présenter des comptes meilleurs que le budget raison pour laquelle, il y a un montant important de divers.
- **M. C D** relève que à part au niveau du terrassement, il est difficile d'avoir des imprévus pour ce projet.
- **M. G N** demande l'incidence sur le taux d'endettement ?
 - **M. Mitempergher Silvio** répond qu'il n'y en a pas, car aucun d'emprunt ne sera effectué.
 - **M. G N** demande s'il est possible d'utiliser ces subventions librement ?
 - **M. Mitempergher Silvio** répond par l'affirmative
- **M. G N** estime que 10% d'imprévus n'est de loin pas excessif.
- **M. C R** trouve le montant élevé et estime que la pergola est de trop. Le montant des divers et imprévus semble également trop élevé.
 - **M. Gilliotte Lionel** répète que la volonté du conseil est de ne pas dépasser cet investissement et souhaite encore le diminuer avec des dons. Il s'agit d'un montant maximal.
- **M. C L** demande quelles sont les entreprises sollicitées pour ce projet.
 - **M. Frund Richard** répond qu'il s'agit de deux paysagistes, un du jura et un du jura bernois, qui sont certifiés pour la pose de place de jeux. L'intégralité du travail sera faite par l'entreprise choisie.
 - **M. C L** estime une nouvelle fois que si l'offre est bien faite, le montant des divers et imprévus est trop élevé.
- **M. G N** propose de donner compétence au conseil à hauteur de CHF. 90'000.- après déduction des subventionnements.
 - **M. Gilliotte Lionel** précise que dans ce cas, il faut chercher les subventionnements de suite et attendre avant de lancer les travaux.
 - **M. Frund Richard** relève le risque d'augmentation des prix dans l'intervalle.

Le président de l'assemblée précise à M. Gagnebin qu'il doit formuler sa proposition pour la passer au vote puis, en cas d'approbation, le point devra être remis à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée. M. G ne souhaite pas formuler de proposition suite à cette information.

- **Mme F M** précise qu'elle n'est pas contre l'investissement mais elle est surprise du coût.

A la demande du Président, personne ne fait finalement de contre-proposition, notamment de supprimer la pergola du projet.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote

DECISION :

L'assemblée accepte la dépense de CHF. 120'000.- pour une nouvelle place de jeux par 17 oui et 1 abstention

3. Discuter et voter une dépense de CHF. 62'000.- pour refaire le revêtement de la route entre la Claverie et la croisée de Rossemaison, donner compétence au conseil communal pour le financement.

Le président donne la parole à M. Domont Sébastien pour l'entrée en matière.

M. Domont explique que l'objectif est de refaire ce tronçon en profitant de l'entreprise qui est sur place dans le cadre des travaux à la route de Rossemaison.

Le président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Domont.

M. Domont présente le tronçon concerné par ces travaux et l'état actuel de la route à l'aide de photos. Il précise que les réparations à l'aide de bitume froid ne sont plus efficaces actuellement en raison de l'état de la route.

L'entreprise estime la baisse des coûts de 5 à 10% car elle est sur place (route de Rossemaison). Le but du conseil communal est de refaire le revêtement totalement afin d'éviter les réparations ponctuelles qui deviennent plus coûteuses chaque année et d'avoir un tronçon totalement refait.

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions/remarques :

- **M. B G** demande si un élargissement de la route est prévu.
 - **M. Domont Sébastien** répond par la négative. Il précise que les bords seront refaits proprement.
- **M. O T** demande pourquoi ne pas avoir prévu la partie après le second dos d'âne à la Claverie
 - **M. Domont Sébastien** précise que la volonté du conseil était de limiter à la zone où sont les dégâts mais la proposition est retenue.
- **M. C L** demande pourquoi un élargissement n'est pas prévu.
 - **M. Domont Sébastien** répond que le sujet n'a pas été évoqué. De plus, la vitesse étant rapidement limitée à 40km/h cela n'a pas forcément de sens.
 - **M. Mitempergher Silvio** précise qu'il y a une question de coûts car il faut refaire le coffre pour un élargissement.
 - **M. Domont Sébastien** ajoute que le coffre a été contrôlé par l'entreprise et est encore en bon état.
- **M. G N** demande si un contact a été pris avec Courrendlin pour une éventuelle réfection de la suite de la route.
 - **M. Domont Sébastien** répond par la négative car il n'était pas prévu de refaire le bout après la ferme.
- **M. G N** demande si quelque chose est prévu dans le cadre de l'agglo pour cette route car il craint qu'elle devienne une zone de transit.

- **M. Mittempergher Silvio** précise que rien n'est prévu dans le cadre de l'agglomération. Il ajoute que le but de ces travaux est de pallier aux nids de poule et non une réparation en profondeur de la route.
- **M. C L** souhaite connaître le financement de ces travaux
 - **M. Mittempergher Silvio** répond que le financement se fera par les liquidités de la commune. Il n'y a ainsi pas d'impact sur l'endettement et sur les impôts.
- **M. G N** demande la durée de vie de cette réparation.
 - **M. Domont Sébastien** répond que si le coffre est bon cette réparation peut durer 20 ans.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote

DECISION :

L'assemblée accepte la dépense de CHF. 62'00.- pour la réparation du revêtement de la route de la Claverie à la croisée de Rossemaison à l'unanimité.

M. Mittempergher remercie encore les citoyens présents et souhaite de joyeuses fêtes de Pâques à tous et toutes. Il annonce également qu'une séance d'information pour le PAL aura lieu avant les vacances d'été.

Le Président lève l'assemblée il est 20h52.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret